



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUR

- **LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DU CONSEIL
RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2015**

Adopté en séance plénière du 15 décembre 2014

**AVIS DES COMMISSIONS DU CCEE SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2015**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte à l'unanimité des présents et des représentés les avis formulés ci-après par ses commissions.

~ ~ ~ ~ ° ~ ~ ~ ~

Groupe ad hoc Affaires financières et européennes

En préambule, le groupe tient à signaler sa satisfaction face aux efforts réalisés par les services de la Région pour améliorer la lisibilité de ces documents budgétaires.

Toutefois, le groupe regrette la transmission tardive et surtout reportée du projet de budget primitif (réception des documents prévus le 12 novembre mais effective seulement le 24/11/2014). Cette modification de calendrier impose au conseil des délais extrêmement courts pour examiner et débattre de ce projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2015.

Par ailleurs, le groupe note que ce projet de budget du Conseil régional pour l'exercice 2015 :

- s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues en octobre dernier ;
- poursuit la mise en œuvre des priorités, sur la base des engagements pris par le président du Conseil régional suite à son élection et clôt une mandature commencée en 2010 ;
- se conforme à la programmation pluriannuelle déterminée par la trajectoire d'équilibre établie depuis décembre 2012 et portant jusqu'à 2021 ;
- se caractérise par la montée en puissance des dépenses d'investissement avec la construction de la Nouvelle route du littoral et le développement du très haut débit dans l'île.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement, si on prend en compte :

- la part importante que mobilisent les investissements liés à la Nouvelle route du littoral (environ 355 M€) ;
- le développement du très haut débit à l'échelle de l'île (182 M€) ;
- la volonté du Conseil régional de maintenir un haut niveau d'investissement dans les autres champs d'intervention relevant de ses compétences et de ses choix politiques ;

il est à craindre (à financement quasi-constant) une nécessité d'arbitrage qui conduirait à ce que la réalisation de certains projets se fassent au détriment d'autres, tout aussi importants pour l'avenir de l'île.

Deux autres raisons peuvent être évoquées pour corroborer la crainte exprimée ci-dessus :

- l'exercice 2015 est ponctué par des élections et les périodes préélectorales sont rarement propices à la mise en œuvre de nouveaux projets, ne serait-ce que du fait des contraintes de communication qu'elles génèrent ;
- la collectivité régionale a fait le choix délibéré de maîtriser ses dépenses au niveau du fonctionnement, qui inclut notamment le personnel et le groupe ad-hoc en prend acte. Mais dès lors se pose la question de comment faire beaucoup avec des moyens constants, notamment humains.

En matière de fiscalité indirecte, le groupe note, malgré l'augmentation de l'investissement, le taux inchangé des taxes régionales, la collectivité se réservant pour l'avenir des marges de manœuvre supplémentaires, même si elles seront difficiles à mobiliser en raison du niveau déjà élevé d'imposition des ménages.

Concernant les transferts et recettes diverses, leur augmentation relativement importante (+ 3,1 %) pousse le groupe à attirer l'attention de la collectivité sur le fait qu'elles sont conjoncturelles (liées essentiellement à la construction de la Nouvelle route du littoral).

Aussi, recommande-t-il au Conseil régional une plus grande prudence pour les exercices à venir car, déjà en 2015, les dotations baissent (-1,9 % par rapport à 2014). Et cette baisse de dotations pour l'exercice 2015 semble ne constituer que des prémices, car elle résulte de la contribution demandée aux collectivités locales pour réduire le déficit public.

Par ailleurs, confirmation est donnée de l'analyse du CCEE d'un recours à l'emprunt volontaire et programmé par la collectivité, depuis quelques exercices, pour financer ses investissements. Même si ceux-ci peuvent se justifier, ils participeront, avec ce recours à l'emprunt, à une dégradation du ratio de désendettement qui est passé de 1,9 an en 2010 à 2,1 ans en 2013.

Si cette situation est a priori saine et non dramatique pour cet exercice 2015, ne laisse-t-elle pas augurer quelques difficultés pour la prochaine mandature ?

Les élus régionaux de 2016 auront-ils les moyens de leurs ambitions politiques pour le développement des Réunionnais et de La Réunion ?

Commission 1 « Vivre ensemble » Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

La commission prend acte du projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015.

Elle note que ce projet de budget :

- reprend les grandes lignes du projet de mandature porté par la majorité depuis 2010 ;
- est conforme aux orientations budgétaires présentées pour les secteurs « culture » et « numérique et systèmes d'information », en octobre dernier par la collectivité régionale.

1. RAPPORT « CULTURE »

La commission s'accorde également à dire que ce projet de budget primitif prend en compte l'ensemble des champs culturels relevant des compétences du Conseil régional.

Toutefois, elle tient à exprimer des remarques sur les cinq points suivants :

- En matière d'*audiovisuel*, la commission salue les intentions de la collectivité régionale d'accompagner les associations en poursuivant son partenariat financier en faveur des festivals de cinéma, à travers la mise en place d'ateliers d'éducation à l'image ou encore pour soutenir les investissements en matériel audiovisuel indispensable à la poursuite de projets de création ou de médiation. Mais, elle constate avec surprise qu'aucun crédit n'est affecté à cette action. Aussi, s'interroge-t-elle sur les moyens réels déployés par la collectivité pour cela.
- En ce qui concerne « *les cultures régionales* », la commission souhaite, vivement, que la collectivité régionale s'engage – au-delà du soutien à des manifestations culturelles d'envergure régionale liées aux événements calendaires – en agissant fortement et de manière volontariste en faveur des actions valorisant la diversité culturelle. La commission aurait, là aussi, souhaité avoir connaissance des crédits que prévoit la collectivité régionale pour cette action. Elle regrette cette absence d'information financière qui, in fine, peut laisser paraître que « *les cultures régionales* » ont peu d'importance pour la collectivité.
- S'agissant du soutien de la collectivité régionale aux « *lieux de création et de diffusion du spectacle vivant* », la commission est particulièrement favorable à la mise en place d'un « pass-culture » permettant aux jeunes publics d'accéder gratuitement aux spectacles proposés par les salles de diffusion partenaires, d'autant qu'elle a maintes fois relayé cette proposition dans ses avis passés.

Néanmoins, elle regrette que ce projet de budget primitif ne mentionne pas quelles seraient les mesures compensatoires octroyées par le Conseil régional aux salles partenaires. La commission espère que ce n'est qu'un oubli dans la présentation de cette action. Elle est sûre que la collectivité régionale saura efficacement agir pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier et budgétaire des salles avec cette proposition qui s'avère, par ailleurs, fondamentalement solidaire et égalitaire.

De plus, dans cette partie traitant des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, la commission note la volonté de la collectivité régionale d'intervenir dans le cadre du Schéma des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant et elle est particulièrement favorable à cette intervention. Concernant l'apparition de nouveaux outils régionaux comme la salle du Musée de Stella ou encore celle de la Cité du volcan, elle se demande quelles sont les réflexions de fond qui ont justifié ces engagements et est-ce que les acteurs culturels ont été intégrés à ces réflexions ?

- Pour ce qui concerne les « *dispositifs d'aides aux entreprises culturelles* », la commission recommande au Conseil régional de soutenir à la fois les associations culturelles (amateurs) et les petites compagnies professionnelles locales de spectacle vivant (théâtre, danse...). Ces deux types de structures sont dans des situations socio-économiques extrêmement préoccupantes et connaissent des difficultés. Les compagnies professionnelles locales ont accès à des aides tellement faibles et réduites qu'elles ont du mal à remplir leurs obligations administratives et sociales (souvent importantes) et surtout à créer. Elles ont donc de réels besoins en matière d'aides à la création d'emplois, à l'investissement, au renforcement de leurs équipes administratives, au recours au conseil extérieur ou aux aides aux projets.
- Sur la partie « *événementiel* », la commission constate avec regret que le budget du secteur « culture » qui est relativement faible par rapport au budget régional global (7 % des autorisations de programme et 9 % des crédits de paiement dédiés au sport et à la culture)¹, se voit fortement impacté par la politique événementielle de la collectivité. À son avis, ces initiatives relèvent de la coopération régionale et s'inscrivent dans la stratégie de développement touristique du label des « îles Vanilles ». Ne serait-il pas plus pertinent d'inscrire ces événementiels au budget du secteur « tourisme » ? N'y aurait-il pas un problème de priorisation à constater que la collectivité régionale inscrit 90 000 euros en autorisation d'engagement et 130 000 euros en crédits de paiement au chapitre 933-30 « frais d'insertion » pour l'« événementiel » alors que par ailleurs, seulement 80 000 euros en autorisation d'engagement et 100 000 euros en crédits de paiement sont prévus pour le Pôle régional de littérature et de diversité linguistiques ?

Enfin, la commission est consciente de la difficulté pour une collectivité régionale de développer une politique culturelle efficace, efficiente et renouvelée tout en répondant à la fois aux attentes des publics et des artistes. Aussi, considérant que la création, artistique notamment, est porteuse d'innovation, de sens, d'humanité, de bien être, de développement, la commission suggère au Conseil régional de placer celle-ci au cœur de sa politique culturelle et de lui accorder des garanties financières à la hauteur de son ambition pour La Réunion.

2. RAPPORT « NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION »

Considérant le numérique comme l'un des piliers de la « continuité territoriale » mondiale pour La Réunion, la commission se réjouit de la volonté qui continue à s'afficher au travers de ce projet de budget primitif pour l'exercice 2015, à savoir : « *créer les conditions d'une véritable égalité des chances pour que tous les Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication* ».

Elle considère qu'en termes d'équipements et de dispositifs, La Réunion doit être à égalité avec le territoire hexagonal. Elle ne perd pas de vue que, sans transfert de population, sans augmentation du bilan carbone, le numérique est un formidable gisement – via le télétravail notamment – d'emploi, ou au moins d'activité, pour une partie de la population. Tous les efforts doivent donc être mis en œuvre pour permettre, via le numérique, cette ouverture vers le monde.

Le Conseil régional a ainsi défini parmi ses priorités les aides aux espaces publics numériques réunionnais dont « *...de l'initiation à la mise en place d'actions d'accompagnement plus spécifiques : démarches administratives en ligne, activités périscolaires, accompagnement social des personnes comme l'aide à l'insertion, à la recherche d'emploi ou encore la lutte contre l'illettrisme* »². En effet, en 2015, l'action de la collectivité régionale porte sur un soutien financier en investissement de ces espaces et sur une mission d'accompagnement et de mise en réseau.

¹ Cf. page 6 du Rapport de présentation de projet de budget primitif pour l'exercice 2015.

² Projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2015 (page 196 des rapports sectoriels).

La commission est favorable à cette politique régionale, car dans ce deuxième champ, des opportunités de synergie avec des dispositifs nationaux existants permettraient, au travers d'un partenariat État-Région, d'accroître le nombre d'intervenants auprès des usagers de ces espaces publics numériques. Ces intervenants bénéficieraient, par ailleurs, d'une formation qui les rendrait plus efficaces dans le cadre d'une recherche d'emploi dans ce secteur porteur.

Il serait dommage de voir se reproduire dans ce domaine, et pour des raisons que la commission n'a toujours pas identifiées, le mécanisme qui a conduit à la non-mobilisation – du fait du désengagement de l'État – des 16 millions d'euros de fonds européens destinés à la mise en place de serveurs de cache à La Réunion. Celle-ci aurait constitué une formidable opportunité d'optimisation de la bande passante existante. Cela peut sembler récurrent dans le discours du CCEE, mais cette situation constitue pour lui un recul notoire en matière de continuité numérique.

La deuxième mesure phare du Conseil régional « le Wi-fi régional grand public » que la commission approuve vivement va d'ailleurs reposer cette question des accès numériques de notre île, puisque la multiplicité des points d'accès va générer une augmentation du trafic et donc un besoin supplémentaire en bande passante. La question du raccordement de l'île à toutes les solutions permettant cette continuité numérique demeure donc, plus que jamais, d'actualité.

Commission 2 « Égalité des chances »
Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

1. SECTEUR « ÉDUCATION »

La commission prend acte du contexte budgétaire contraint dans lequel s'inscrit le projet de budget primitif de l'exercice 2015. Dans ce cadre, elle note une volonté politique de poursuivre l'accompagnement du secteur Éducation à travers ses obligations légales mais également de maintenir les actions volontaristes en direction des jeunes et des familles réunionnaises. Pour 2015, la part entre les obligations et la politique volontariste est de 70 % pour les premières et de 30 % pour la seconde.

Si la commission relève toujours la prépondérance du budget consacré aux obligations, elle constate cependant une diminution importante des dépenses en investissement par rapport à l'exercice 2014. Elle s'interroge sur les raisons qui ont conduit à cette diminution. Le budget en fonctionnement montre en revanche une relative stabilité.

Secteur Éducation	AE/AP		CP	
	2014	2015	2014	2015
Fonctionnement	17 900 000 €	18 000 000 €	18 510 000 €	18 000 000 €
Investissement	46 817 900 €	23 856 367 €	58 420 000 €	48 742 300 €
Total	64 717 900 €	41 856 367 €	76 930 000 €	66 742 300 €

Les axes d'intervention de la politique régionale dans ce secteur appellent les observations suivantes :

1.1. Une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse au regard des compétences légales

► Construction, réhabilitation et maintenance des établissements

La commission remarque que la construction des lycées connaît à nouveau un retard de mise en œuvre ; la livraison du lycée Bois de Nèfles de Saint-Denis programmée pour la rentrée 2016 dans le BP 2014 est annoncée désormais pour la rentrée suivante.

Elle observe également que les préconisations qu'elle a émises depuis le début de la mandature n'ont pas été prises en compte, à savoir :

- la construction de lycée à taille humaine (1000 élèves au maximum),
- la réalisation d'infrastructures pour l'enseignement et la pratique d'activités culturelles afin de sensibiliser le plus grand nombre d'élèves aux arts en général,
- des locaux dédiés aux associations de parents d'élèves pour favoriser une implication plus grande de ceux-ci dans le projet d'établissement et de vie de leur enfant.

Par ailleurs, la commission ne trouve pas non plus le budget alloué à la maintenance des infrastructures informatiques et des équipements des lycées, compétence nouvellement transférée à la Région. Faut-il en déduire que le rectorat mettra à disposition ses moyens actuels, le temps de faire la transition ?

▶ **Fonctionnement et équipement des équipes mobiles**

La mise en place d'un dispositif de proximité et de maintenance préventive, la consolidation et la spécialisation encore plus grande des EMATT³ sont des mesures opérationnelles que la commission approuve.

▶ **Restauration scolaire**

La commission soutient la collectivité dans son choix tarifaire et la pérennisation du dispositif de compensation assurant ainsi une égalité du prix des repas sur l'ensemble de notre territoire.

La promotion des produits locaux est à poursuivre, car il s'agit non seulement d'accroître l'attractivité du service de restauration scolaire, de veiller à une alimentation de qualité mais aussi au développement économique du secteur agricole tendant ainsi vers plus d'autonomie pour notre région en matière alimentaire.

Enfin, elle recommande de bien cerner les attentes des jeunes tant en ce qui concerne la restauration traditionnelle que les cafétérias publiques prévues au sein des lycées.

1.2. Une politique volontariste en faveur de la réussite éducative, de l'égalité et de l'excellence universitaire

▶ **Projets pédagogiques et éducatifs**

La mise en œuvre d'un plan anglais est encouragée par la commission. Elle regrette cependant que cet apprentissage réservé aux élèves en CM2 ne soit pas dispensé dès la maternelle. De même, elle aurait apprécié connaître le montant du budget alloué à cette action ainsi que les modalités d'organisation envisagées (nombre et répartition des assistants de langue).

▶ **Plan ordinateur portable (POP)**

La commission s'interroge sur la baisse des dépenses prévues (- 1 M € en AP/CP par rapport à 2014) pour le dispositif Plan ordinateur portable alors que la collectivité indique vouloir accentuer sa politique numérique.

Afin d'optimiser les usages pédagogiques de cet outil en particulier dans la classe, elle prône en outre un partenariat renforcé avec l'académie.

▶ **Aide aux manuels scolaires**

La commission plaide à nouveau pour la gratuité des manuels scolaires. Cette mesure déjà mise en place dans des régions de l'Hexagone pourrait présenter des avantages en termes de gestion. Elle éviterait notamment la surenchère dans la fixation du prix de location des manuels.

▶ **Enseignement supérieur**

La collectivité reste globalement active dans ces domaines. Cependant, eu égard à la nouvelle responsabilité⁴ qui incombe aux régions de définir un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la commission aurait souhaité pour l'exercice 2015 qu'un signal fort soit donné sur le plan budgétaire.

Ainsi, s'agissant des mesures d'accompagnement du supérieur, elle regrette que sa proposition de soutenir le projet de propédeutique⁵ de l'établissement universitaire n'ait pas été suivie. Compte tenu du faible taux de réussite des étudiants en première année, la commission invite la

³ Équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux

⁴ Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

⁵ Première année d'études supérieures visant à préparer l'étudiant pour de futurs enseignements. Cf. avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2015

collectivité, au-delà de son soutien constant au DAUE⁶ du SUFFP⁷ et au CPESIP du PROFIL⁸, à accompagner davantage l'Université de La Réunion dans la mise en place de ses dispositifs d'aide à la réussite.

► *Mobilité étudiante*

Pour 2015, le budget alloué à la mobilité étudiante s'élèvera à 6 M € tant en AE qu'en CP, soit une enveloppe budgétaire qui reste quasiment identique à celle de 2014.

Améliorer l'autonomie et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants sont des objectifs que partage la commission.

Toutefois, en l'absence de précisions du rapport sur la ventilation de ce budget, la commission fait remarquer qu'il est difficile d'apprécier l'engagement financier de la collectivité pour chacune des opérations listées. Ainsi, elle s'interroge sur les moyens qui seront dédiés à la création d'un programme d'échanges innovant entre l'Université de La Réunion et les universités de l'océan Indien.

Toujours dans cet objectif d'améliorer la lisibilité des interventions de la collectivité dans ce domaine, elle souhaite que la présentation retenue pour le budget primitif concorde davantage avec celle des orientations budgétaires.

2. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

Pour l'exercice 2015, le budget global du secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'élèvera pour la section de fonctionnement à 91 924 800 € en AE, 92 039 700 € en CP et pour la section d'investissement à 2 770 000 € en AP et à 1 400 000 € en CP, selon les indications du rapport sectoriel.

Les interventions de la collectivité en faveur de ce secteur surtout caractérisé par ces dépenses en fonctionnement restent ainsi stables par rapport à l'exercice précédent : les AE et les CP de la section professionnelle et apprentissage augmentent de 0,3 % et représentent la part la plus importante du total des AE (39 %) et des CP (26 %)⁹.

Secteur identifié comme prioritaire, la commission encourage la collectivité régionale à poursuivre voire à amplifier son effort financier en faveur de la formation des Réunionnais. Le contexte économique et social très préoccupant de l'île mais également le renforcement du rôle des régions en matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie exigent en effet une implication croissante de la collectivité.

2.1 Lutte contre l'illettrisme

La commission note la reconduction des actions « compétences clés en situation professionnelle ».

S'agissant des modalités d'attribution des actions de formation en LCI, elle incite vivement la collectivité à se saisir de la possibilité que lui offre le législateur, à travers la mise en œuvre du Service régional de la formation professionnelle, de mobiliser le système de mandatement. Il s'agit ici en outre d'une orientation que la collectivité avait d'ailleurs clairement affirmée dans son CPRDFP. Dans ce cadre, elle l'invite également à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour accélérer les modalités d'achat afin de ne pas pénaliser le fonctionnement des organismes de formation et les publics éligibles.

⁶ Diplôme d'accès aux études universitaires

⁷ Service universitaire de formation permanente

⁸ Cycle préparatoire aux études supérieures et à l'insertion professionnelle du Pôle relations extérieures orientation et formation pour l'insertion professionnelle

⁹ Cf. rapport de présentation du projet de budget primitif 2015

2.2 Actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté

Si la commission avait salué dans son avis sur les orientations budgétaires la reprise des ateliers d'apprentissage en autonomie (3A), elle déplore en revanche le montant extrêmement réduit du budget alloué à cette action en 2015 (140 000 € en AE). Pour comparaison en 2012/2013, 784 000 € avaient été attribués à cette action, uniquement pour la micro région Sud, en reconduction du même montant attribué en 2011.

2.3 Aides individuelles

Même si la commission salue les montants engagés pour les chèques formation réussite (1 513 534 € en CP), elle regrette cependant le manque de précision quant à la répartition de ce budget entre les différents CFR (chèque Formation, chèque Langue, chèque VAE¹⁰ et CFR International).

Au vu du nombre de chèques VAE délivrés en 2014 (inférieur à cinq à fin novembre), la commission suggère à la Région de travailler à une réforme de la procédure contraignante de demande de financement de l'accompagnement VAE et à une modification des critères d'utilisation. L'usage du chèque VAE pourrait en effet être élargi à :

- une utilisation en formation ;
- une remise à niveau préalable à l'acquisition des pré-requis inhérents à la démarche VAE.

Conclusion

Après étude des budgets de l'éducation et de la formation professionnelle et ce durant ces cinq dernières années, la commission note que les contraintes budgétaires, l'élargissement des compétences des régions ont redessiné le périmètre d'intervention de la collectivité. Cela a nécessairement des impacts sur ses priorités en termes d'action. Il apparaît de plus en plus évident que la collectivité régionale fait et devra faire un exercice d'équilibre « subtil » et efficace entre ses obligations et ses actions volontaristes d'autant que ces dernières sont indispensables à la société réunionnaise et participent à « l'égalité des chances ». Pour que cet équilibre soit bien compris et mesuré de façon précise, il est nécessaire que la collectivité régionale fasse preuve de pédagogie en explicitant davantage ses choix financiers et son cheminement.

¹⁰ Validation des acquis de l'expérience

Commission 3 « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation

D'une manière générale, la commission relève que les orientations budgétaires de la collectivité arrêtées pour 2015, en matière de sport et de vie associative, trouvent pour la plupart d'entre elles, leur déclinaison dans ce projet de budget.

La commission prend acte du positionnement de la collectivité, sur ce secteur du sport et de la vie associative, qui est précisé dans la conclusion en ces termes¹¹ : « *Dans un contexte budgétaire très contraint, l'intervention de la collectivité sera recentrée sur ses obligations légales et contractuelles et sur ses domaines de compétences prioritaires que sont la formation et l'équipement des ligues et comités et organismes régionaux* ».

La commission estime qu'il aurait été plus pertinent d'afficher ce positionnement en introduction, afin de disposer d'emblée, d'éléments de cadrage, pour la lecture des différentes enveloppes financières annoncées.

Dans un contexte de crise où les populations sont fortement fragilisées, les secteurs du sport et de la vie associative servent souvent d'exutoire à la pression sociale grandissante. Or la commission rappelle le rôle essentiel joué en matière de cohésion sociale par ces deux secteurs. Aussi, elle regrette que la collectivité n'ait pas pris en compte cet élément d'appréciation et que le budget du sport et de la vie associative soit impacté sans aucune distinction malgré leur rôle éducatif et social.

La commission prend note de la baisse budgétaire de plus de 6 % enregistrée sur le plan du fonctionnement (3 140 000 euros en 2015 contre 3 360 000 euros en 2014) de même que celle de plus de 3 % concernant les autorisations d'engagement en matière de subvention dans les domaines sportifs et socio-éducatifs (2 614 000 euros en 2015 contre 2 700 000 euros en 2014).

Au regard de la baisse significative enregistrée au niveau du budget de fonctionnement (- 220 000 euros), la commission souhaite que celle-ci n'affecte pas le fonctionnement des ligues et des comités (au nombre total de 64 et non de 86 comme indiqué par erreur dans le rapport¹²) sur leur dynamique de développement ainsi que la poursuite des conventions d'objectifs. Ceci notamment si on se réfère à l'engagement de la collectivité de se recentrer sur ses domaines de compétences prioritaires.

La commission relève également une baisse substantielle au niveau de l'autorisation d'engagement en faveur de la vie associative (10 000 euros en 2015 contre 60 000 euros en 2014). Elle estime qu'un minimum de précisions sur cette évolution budgétaire aurait pu être apporté.

Enfin, au regard du bilan présenté sur le financement des associations sportives¹³ auxquelles la collectivité a ouvert ses aides depuis 2010 (392 associations aidées entre 2010 et 2014), la commission s'interroge sur les conséquences auprès de ces dernières, du recentrage de la politique sportive de la collectivité.

¹¹ Projet de budget primitif pour l'exercice 2015 - Rapports sectoriels p. 286

¹² Projet de budget primitif pour l'exercice 2015 - Rapports sectoriels p. 279 tableau « *le financement des ligues et comités sportifs régionaux* »

¹³ Projet de budget primitif pour l'exercice 2015 - Rapports sectoriels p. 279 tableau « *le financement des associations sportives* »

1. ROUTES-TRANSPORTS-DÉPLACEMENTS

1.1. Routes

▶ *La Nouvelle route du littoral sécurisée (NRL)*

La commission prend note que le projet de la Nouvelle route du littoral est entré dans sa phase opérationnelle de travaux. Elle constate qu'à ce stade du chantier, la création de cette infrastructure n'obère pas les autres projets routiers de la collectivité.

De plus, elle remarque avec intérêt qu'en 2015 des études financées à parité entre la commune de Saint-Denis et la Région seront menées visant à aménager et à fluidifier la nouvelle entrée ouest du chef-lieu.

Cette démarche partenariale traduit la volonté de la collectivité d'impliquer la commune de Saint-Denis dans une réflexion globale sur le projet NRL.

▶ *Une nouvelle dynamique pour le tourisme*

La commission relève la prise de conscience de la collectivité sur l'amélioration de l'accessibilité à la forêt et aux principaux sites touristiques. Dans ce cadre, elle préconise que l'impact environnemental (déchets, parking...) associé à ces nouveaux flux de visiteurs soit anticipé, et que des mesures appropriées soient mises en place.

▶ *Mise en œuvre d'un programme de signalisation touristique et culturel*

La commission note avec intérêt, la mise en place d'une signalisation touristique spécifique sur et à partir du réseau routier national, destinée à la mise en valeur des sites touristiques et culturels. Elle préconise que celle-ci soit enrichie d'un volet sur les loisirs et les sites de nature.

1.2. Transports

▶ *Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT)*

La commission relève qu'en 2015, le Schéma régional des infrastructures et des transports fera l'objet d'une concertation publique. Aussi, elle invite la collectivité régionale à engager l'ensemble des actions nécessaires pour la réussite de cette étape essentielle du projet, notamment en favorisant une approche participative, auprès du grand public.

2. TOURISME

▶ *Attractivité renforcée de la destination*

La commission relève qu'une autorisation d'engagement de 11 175 000 € a été budgétisée pour 2015, au titre de la promotion touristique. Le budget de l'IRT, outil de mise en œuvre de la politique régionale en matière de tourisme est donc sensiblement en baisse (- 13,4 %) par rapport à 2014 où l'autorisation d'engagement était de 12 907 000 €.

Ce budget contraste avec l'ambition affichée en matière de conquête de nouveaux marchés (Chine, Inde, Afrique du Sud...devenus depuis 2013 des marchés secondaires à fort potentiel suite aux mesures d'exemption de visas) et les missions élargies confiées à l'IRT (pôle

marketing, pôle produits et labels, centrale de réservation et de commercialisation, service ingénierie touristique, service loisirs sites et itinéraires...).

La commission rappelle en effet qu'à La Réunion, l'IRT cumule les missions d'un Comité régional du tourisme et d'un Comité départemental du tourisme. L'un et l'autre ayant des missions bien identifiées qui sont respectivement la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs et celles liées à l'aménagement et à la commercialisation du produit.

De même, la commission au vu de la baisse du budget, s'interroge sur la capacité de la Région à assurer tant le développement des marchés traditionnels qui assurent tout de même la base de la fréquentation touristique de La Réunion, que celui des marchés nouveaux et intérieur.

La commission souhaite rappeler l'importance du concept de « tourisme bleu » pour une île tropicale de l'océan Indien. Aussi, au regard de la dynamique partenariale et des dispositifs engagés en faveur de la diversification et de la valorisation de l'offre touristique dans les espaces ruraux, et tout particulièrement dans les Hauts de l'île, la commission aurait souhaité voir la même ambition se décliner sur le littoral.

Par ailleurs, dans une période marquée par un contexte économique contraint et une image altérée de la destination (chikungunya, crise requin), il aurait été appréciable qu'une ligne exceptionnelle soit inscrite au budget 2015 et soit clairement dédiée à des moyens de communication à forte audience (campagne télévisuelle notamment), en direction de l'Hexagone, principal marché émetteur. Ceci permettrait de contrer en partie les effets de la sur médiatisation négative qui a eu lieu sur le territoire national.

3. GESTION DU RISQUE REQUIN

S'agissant de la gestion du « risque requin », la commission estime que les actions de la collectivité sur ce sujet ne sont pas clairement traduites dans ce projet de budget, notamment en ce qui concerne :

- les dispositifs prévus pour accompagner les ligues et comités concernés par cette problématique ;
- le soutien aux entreprises en faillite pour un programme de reconversion ;
- les projets technologiques envisagés ;
- la création de bassins de baignade qui est un sujet prioritaire inscrit au COST¹⁴ et dont les délais de réalisation doivent être rendus compatibles avec l'urgence de la situation rencontrée sur nos plages et les attentes des usagers réunionnais, comme celles des visiteurs.

Par ailleurs, sur le plan environnemental, la commission fait part de ses craintes concernant les problématiques potentielles associées à une mauvaise gestion de cette situation, comme notamment la sur fréquentation des lagons, et leurs conséquences. Dans une certaine mesure, il en va de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Concernant le volet gouvernance, « le centre de ressource et d'appui dans le domaine de la gestion du risque requin » annoncé en 2015 est présenté comme un outil de cohérence des politiques publiques sur ce sujet. Il prévoit de réunir l'État, la Région et les communes dans une démarche partenariale et coordonnée. La commission s'étonne donc de ne trouver aucune indication budgétaire sur la contribution régionale.

¹⁴ Comité d'orientations stratégiques tourisme

Commission 5 « Cadre de vie » Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche

En propos liminaire, la commission souligne l'effort fait en matière de présentation et de lisibilité du budget primitif pour l'exercice 2015 grâce à une « synthèse » en fin de chapitre des actions engagées par secteur d'activité.

D'une manière globale, la commission prend acte de ce dernier budget primitif de la mandature, qui est élaboré conformément aux orientations budgétaires et dont les actions visent à soutenir la croissance tant en fonctionnement qu'en investissement.

1. ÉNERGIE – ENVIRONNEMENT

1.1 La mise en œuvre du SRCAE¹⁵

► *Un partenariat renforcé avec l'ADEME¹⁶, EDF et la SPL Énergies Réunion...*

Dans le cadre du SRCAE, la commission note avec satisfaction la volonté de la collectivité régionale à s'engager pleinement dans les missions de mise en œuvre, d'animation et de suivi des trois volets : énergie, air et adaptation. Ces axes de travail feront l'objet d'un partenariat renforcé avec l'ADEME, EDF et la SPL Énergie Réunion..., visant à réduire la consommation d'énergie électrique. Pour rappel, la collectivité s'est fixé pour objectifs d'améliorer l'efficacité énergétique électrique de 10 % en 2020 et de 20 % en 2030 et d'atteindre 50 à 60 % des logements équipés en eau chaude solaire en 2020, 70 à 80 % en 2030¹⁷.

Toujours en matière d'efficacité énergétique, la commission prend acte de l'utilisation du programme FEDER 2014-2020 pour atteindre notamment les résultats suivants : augmenter l'efficacité énergétique dans le logement pour 9600 ménages supplémentaires, accroître de 4,5 MW de la production d'énergie provenant de sources renouvelables ou encore réduire le volume de déchets de 25 tonnes.

Par ailleurs, au titre de la gouvernance Énergie, la commission souligne l'initiative de la Région de confier à la SPL Énergie Réunion la mission de réaliser le bilan énergétique de La Réunion, ainsi que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre.

S'agissant du volet confort thermique et maîtrise de l'énergie, la commission relève le souhait de la collectivité de travailler de concert avec l'Europe et l'ADEME au programme d'aide des bailleurs sociaux visant à la mise en place d'un système de production solaire d'eau chaude sanitaire, se traduisant à court terme par l'équipement d'environ 1000 logements en réhabilitation.

De plus, la commission note avec intérêt le renforcement de l'action régionale en matière de filière photovoltaïque. Elle se traduira par la mise en place du dispositif de chèques-subvention octroyés aux particuliers souhaitant acquérir des centrales photovoltaïques.

Aussi, concernant le volet adaptation au changement climatique, la collectivité s'engage à anticiper les effets du changement climatique en améliorant la connaissance liée à son impact sur les enjeux du territoire et notamment sur les risques naturels. Ainsi, dans le cadre du POE¹⁸ 2007-2013, la collectivité a contribué avec l'État et l'Europe à la mise en œuvre d'un programme

¹⁵ Schéma régional climat air énergie

¹⁶ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

¹⁷ Cf. page 51 du Budget primitif 2015 de la Région Réunion

¹⁸ Programmes opérationnels européens

de gestion du risque inondation¹⁹. À cet effet, les actions engagées pourront être financées via le futur PGRI, établi pour la période 2014-2020, mesures qui feront l'objet d'un élargement FEDER.

À ce propos, dès lors que les projets font appel à ce type de fonds, la commission recommande la mise en place d'indicateurs dans le domaine tant de l'énergie que celui de l'environnement, notamment sur le bilan carbone (territoire) dans la mesure où la commission suit attentivement depuis 2009 le bilan des gaz à effet de serre.

S'agissant du secteur innovation et de la recherche appliquée en matière d'énergie, la commission salue l'initiative de la collectivité de confier à des associations compétentes un certain nombre de missions. Toutefois, la commission rappelle ses priorités dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la performance énergétique et de l'éducation. Elle veillera particulièrement au respect du principe de l'économie circulaire en matière de stockage, de recyclage, des durées de vie.

Enfin, la commission relève avec intérêt l'engagement des travaux en 2015 sur la micro centrale hydraulique du Bras des Lianes malgré le coût, traduisant ainsi le peu d'équipement sur l'île. La commission réitère son souhait de voir un véritable développement maîtrisé de la micro hydraulique associé à un dispositif de formation professionnelle performante (marché zone océan Indien) et permettant in fine une connaissance de la ressource micro hydraulique à La Réunion.

1.2 La contribution à la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité

La biodiversité connaît ces dernières années un déclin dû aux activités anthropiques et au changement climatique. Face à cette situation alarmante, la convention sur la biodiversité a souhaité que ses États membres établissent une stratégie nationale visant à la conservation et à la préservation de la diversité des écosystèmes et des espèces. Déclinée localement, cette stratégie conduit à mieux connaître et à protéger les espèces patrimoniales et leurs habitats et à restaurer les continuités écologiques. Elle se traduit par la mise en place de documents :

- le plan opérationnel de lutte contre les invasives²⁰ ;
- la stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion²¹.

Ces stratégies se déclinent en action dont les résultats ne se mesurent qu'à moyen ou long terme, aussi la commission insiste notamment sur ce plan de lutte contre les invasives, constituant un des axes majeurs. À cet effet, la commission recommande à la collectivité de garder son rôle de leader à côté des autres partenaires.

La commission souhaite tout de même insister sur l'axe relatif à la promotion d'une culture commune de la biodiversité, notamment le renforcement de l'information et la sensibilisation pour tout public à l'éducation à l'environnement et au développement durable, condition nécessaire pour la compréhension des enjeux. À cet effet, elle souhaite la participation de la collectivité à la consolidation et à la pérennité de l'outil Conservatoire botanique national des Mascariens, seule structure de ce type en Outre-mer.

1.3 Le Parc national de La Réunion

► Pérenniser les contrats des éco-gardes

La commission note la conclusion d'une convention Région-Parc national de La Réunion permettant le co-financement de 20 postes d'éco-gardes. La commission rappelle que ces agents jouent un rôle primordial dans la sensibilisation, l'information et la prévention contre le risque

¹⁹ PGRI

²⁰ POLI

²¹ SCFHR

d'incendies. Ainsi, réitère-t-elle son souhait de voir proroger ces contrats afin, le cas échéant, de les rendre pérennes.

1.4 La sensibilisation à l'environnement

► Clarifier la nature de l'aide octroyée aux associations environnementales

La commission relève avec satisfaction l'implication de la collectivité dans les associations œuvrant à la protection et à la sauvegarde des espaces naturels, marquant ainsi sa volonté politique d'accompagner les acteurs locaux dans ce secteur. Toutefois, la commission s'interroge sur la nature du soutien attribué aux associations environnementales et aurait souhaité disposer de données chiffrées permettant une analyse plus complète des actions engagées en matière d'éducation et de sensibilisation. Elle préconise un réel investissement de la collectivité pour l'élaboration d'un plan d'action régional pour l'éducation à l'environnement et au développement durable transversal et global couvrant l'ensemble des champs (énergie, changements climatiques, risques naturels, déchets, eau, habitat, santé...).

S'agissant du dispositif des emplois verts, volet d'insertion sociale et professionnelle par excellence, la commission constate avec intérêt le soutien de la collectivité aux associations dans la gestion des chantiers « emplois verts » et relève l'importance des montants dédiés²². Il paraît crucial pour une réussite du dispositif dans son ensemble, de garantir un encadrement administratif, scientifique et technique hors pair.

2. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

Globalement, la commission note que les actions inscrites dans les orientations budgétaires trouvent une traduction financière dans le projet de budget 2015. Elle aurait toutefois souhaité que le rapport fasse état, a minima, des éléments chiffrés de l'année N-1 afin de mieux appréhender les évolutions des moyens financiers alloués aux différentes actions relevant du domaine de la recherche et de l'innovation. De même, il lui paraît intéressant de mentionner l'effort global que ce secteur représente en termes budgétaires. L'ensemble de ces indications participerait à rendre plus lisible le rapport.

2.1 Risques naturels

La commission relève la poursuite du soutien financier de la collectivité en faveur des programmes et des organismes qui interviennent dans le domaine des risques naturels à La Réunion. Elle salue ici ce rôle moteur qui a pour effet de faire émerger des outils tels que l'Observatoire régional des risques naturels. Pour 2015, la commission s'interroge sur les moyens qui seront attribués à l'AGORAH – animateur de l'ORN – pour assurer ses missions, notamment la constitution du centre de ressource. Aucune précision n'est en effet apportée dans le rapport.

La commission rappelle également que les collectivités territoriales ont aussi un rôle en termes d'information préventive ou d'éducation face aux risques majeurs. Le développement d'une culture de la préparation au risque et à la menace a d'ailleurs été souligné lors du colloque inter-CCEE d'avril 2014 sur « Les risques naturels, environnementaux et technologiques dans nos régions ». L'approche de cette culture du risque passe prioritairement par l'éducation à l'environnement et au développement durable. Aussi, la commission souhaite que la collectivité régionale s'implique fortement dans la mise en œuvre d'un plan global de prévention des risques naturels.

²² AE : 22 000 000 euros / CP : 20 559 075 euros

2.2 Programmes SEAS-OI

La commission constate également avec intérêt que la collectivité poursuivra son intervention en direction de la Station SEAS-OI²³ à des niveaux divers : maintenance opérationnelle, équipement, valorisation du programme. Cet accompagnement financier contribue à optimiser le fonctionnement de l'antenne.

S'agissant de l'accès aux données acquises, la commission s'interroge toujours sur le prochain cadre de diffusion des images satellites qui sera défini au terme du contrat d'acquisition actuel. Aujourd'hui disponibles gratuitement pour les institutions publiques et les laboratoires de recherche du sud-ouest de l'océan Indien, ces données sont également facilement et rapidement transmises à ceux qui en font la demande. Pour la commission, la mise en vente des images satellitaires après trois années de gratuité, si elle était retenue pour l'antenne SEAS-OI, pourrait avoir un impact sur l'exploitation des données acquises pour l'ensemble des utilisateurs, dans la zone océan Indien.

²³ Surveillance de l'environnement assistée par satellite pour l'océan Indien